

LA LETTRE D'INFORMATION DES AMIS DU CHER

Avril 2010

page 1 de 3



EDITO : L'APRES ELECTION REGIONALE

Parution tardive ? Oui pour deux raisons :

- 1 – On attendait les résultats des élections
- 2 – 15 jours de détente et de changement d'horizons pour le rédac'chef.

On attendait du nouveau (pour le Cher bien sûr), mais nous recommençons avec les mêmes ou presque. De plus, le développement touristique est confié à ceux-là même qui décrivent les barrages en faisant croire à qui veut bien l'entendre qu'ils sont responsables de la qualité de l'eau. Devrait-on comprendre que les pesticides et autres nitrates sont de la faute des barrages à aiguilles? Heureusement les agriculteurs œuvrent dans le bon sens en passant progressivement par d'autres méthodes. On recommence donc sans baisser les bras et, entre autres travaux, nous contacterons le président de Région dès que notre argumentaire sera finalisé. Les membres du Conseil, aidés par les commissions y travaillent.

L A LETTRE AU PREFET

Le Président du syndicat du Cher a envoyé un courrier au préfet d'Indre et Loire, proposant de gérer la remontée des barrages en fonction de la période réelle de la migration des Aloses (à l'heure actuelle c'est une période présumée).

Nous avons apprécié cette initiative et lui avons signalé. Pour cela il faut que l'**ONEMA** fasse un contrôle régulier dès le premier obstacle rencontré, c'est-à-dire le barrage de Savonnières, au pied de la passe à poissons.

En 2009 nos courriers adressés à la Délégation Régionale sont restés sans réponse.

Cette année, nous avons renouvelé ce courrier mais adressé à la Direction Nationale.

Résultat? Aucune réponse. Une réponse, même évasive, aurait permis de penser que ce sont des gens polis et sérieux. Mais là , ça dépasse l'entendement. Pourtant, jusqu'à preuve du contraire, c'est un organisme de service public.

L'ONEMA C'EST QUOI ?

Pour ceux d'entre-vous qui ne le savent pas encore, c'est l'organisme qui remplace le Conseil Supérieur de la pêche depuis la loi sur l'eau de décembre 2006. Cet organisme est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement avec des pouvoirs étendus, entre autres la police de l'eau.

QUEL REPRENEUR POUR LE CHER ?

On reste sur l'hypothèse d'une reprise de domanialité du Cher par l'Etablissement Public Loire, mais quand on sait que:

1 - cela fait plus de trois ans que nous attendons cette décision.

2 – tous les arguments sont bons pour trainer et reporter cette décision

3 - Que l' EP Loire fait une campagne pour le retour des rivières à l'état sauvage sans que nous sachions si le Cher fait partie de cet objectif.

Alors on est en droit de penser que la Région Centre devrait assumer ces responsabilités en ce qui concerne la gestion future de la rivière.

Après tout, c'est ce qui se passe avec d'autres régions de façon progressive. C'était déjà le cas en Bretagne et la Bourgogne vient de sauter le pas.

Une idée à suivre ? à creuser ?

A moins que l' EP Loire ne précise rapidement ses objectifs.

Un président (Jean Germain) que l'on ne voit jamais malgré nos invitations; un chef de cabinet qui manipule habilement les non-dits mais très mal les informations relatives à l'avenir du Cher.

Et si des mécènes privés se constituaient en groupement d'intérêt public ? ...

en avril on peut rêver et avril c'est le mois du poisson...

(ndlr : oui, je sais c'est facile)

Ce peut être aussi une idée à creuser.....

LA REPRISE DE DOMANIALITE: C'EST QUOI?

Jusqu'à maintenant presque tous les cours d'eau du domaine public appartiennent à l'Etat.

Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat à classé les cours d'eau en catégories dont deux principales:

1 – Le réseau magistral : ce sont les rivières navigables et les canaux à grand gabarit qui sont encore en activité pour le transport commercial. Ils restent la propriété de l'Etat, ainsi que quelques cours d'eau comme la Loire par exemple.

2 – Le réseau secondaire : ce sont les rivières et canaux qui sont principalement utilisés pour la plaisance.

L'Etat demande que les collectivités locales en reprennent la propriété.

Ceci se fait progressivement mais lentement car l'Etat devait normalement apporter sa contribution financière lors du transfert, ce qui se fait avec beaucoup de difficultés et réticences.

Si les collectivités locales n'en veulent pas, l'État en restera propriétaire mais les laissera à l'abandon.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Secrétariat : Michelle Bouyrie : amis.du.cher@sfr.fr

Trésorier : Paul Daguanel – la Roche – 37150 Bléré. Tél 02 47 30 34 33

LA LETTRE D'INFORMATION DES AMIS DU CHER

Avril 2010

page 2 de 3

Ou bien les donnera aux communes riveraines, qui, on le sait bien, n'ont pas les moyens de l'entretenir à elles seules et sans compter sur les antagonismes entre certaines communes.....

VOS REACTIONS SUR L'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Soyons clairs : aucune réaction écrite. Quand aux avis de quelques membres du conseil d'administration, il semble que la majorité est pour garder notre identité actuelle.

Dont acte !

NDLR : *un changement d'identité peut dérouter le public et irait à l'encontre des buts recherchés. D'autre part il est très difficile d'avoir une identité avec des abréviations; l'appellation en clair reste la plus efficace. Peut-être pourrions nous migrer plus tard vers une appellation sans le mot canalisé ?*

FAISONS CONNAISSANCE AVEC DEUX ASSOCIATIONS PARTICULIERES

Les Amis du Cher Canalisé sont adhérents de deux associations bien spécifiques que nous allons succinctement vous présenter:



C'est un groupement d'associations qui vise à défendre le domaine fluvial navigable et partagé.

Il regroupe les associations suivantes :

Les Amis du **canal du Nivernais**, les Amis du **canal de Bourgogne**, les Amis du **Cher Canalisé**, l'Arcabe (**canal de Berry**), Les amis du **Canal latéral à la Loire**, le Yacht-Club de **Briare, canal du Centre** et le **canal d'Orléans**.

Le conseil d'administration est composé des présidents des associations membres ou de leurs représentants. Récemment 4 personnes des Amis du cher ont assisté à l'assemblée générale qui s'est déroulée à Beaulieu sur Loire: le Président, le Vice-Président 37, le Trésorier et le Secrétaire-adjoint.

La prochaine réunion du conseil se déroulera chez nous le 11 juin prochain à Athée sur Cher et Laurent Deprick, le gérant de la gabarre et de l'Ambacia, nous fera faire un tour de bateau sous les arches de Chenonceau.



A l'origine, cette autre association était un groupement des maires des communes riveraines de la rivière de sa source à la confluence.

pour valoriser la vallée du Cher dans son ensemble. Son nouveau président, **Rémi Pointereau, Sénateur du Cher**, a souhaité rassembler tous les acteurs travaillant sur le développement de la rivière (discours de juin 2009 à Vierzon).

Cette association est aussi membre de la nôtre. C'est un échange de bons procédés.

Le délégué en est l'ex-maire de Thésée, **Jean-François Sommier** qui est délégué dans les deux associations.

Il faut avouer que vous attendons autre chose que des réunions faites « à la va vite » de la part de son président et ne traitant donc sur rien de consistant.

Il faut souhaiter que son Vice-Président qui n'est autre que le Président du Syndicat du Cher **Pierre Lestoquoy**, fasse bouger les choses comme il sait le faire afin que le l'appellation de cette association rime avec efficacité.

QUAND LA REINTRODUCTION DES ALOSES RIME AVEC DESTRUCTION DES FRAYERES

Un aspect des choses qui n'a pas été évalué par les détracteurs des barrages:

Les habitats des poissons blancs sont dérangés dans leurs habitudes depuis la remontée tardive des barrages.

Le courant moins important dû à la remontée des barrages en début de période de frai favorise des endroits de ponte plus importants qu'avec les barrages couchés, générateurs de courants importants sur les lieux de ponte habituels.

Il s'en suit une régression progressive depuis 2008 du renouvellement du cheptel piscicole en poissons blancs et des carpes, dont la rivière est maintenant connue au niveau National pour ses concours.

Il ne faut pas chercher bien loin pour comprendre la baisse importante du nombre de permis de pêche Mais ce qui a été franchement oublié ce sont les **frayères des brochets**. Certaines sont carrément détruites puisqu'ils ne peuvent plus y accéder par manque d'eau. Notre maxime : **Développement durable ne signifie pas réintroduire des espèces au détriment des autres.**

PARLONS DE 2 AUTRES ASSOCIATIONS

Cet article est un premier volet sur les associations membres des Amis du Cher.

Commençons ce mois d'avril par deux associations de bateaux-patrimoine:

Le Valchantray.

Elle a construit une « Toue Cabanée » de 13 mètres qui porte le nom de **Valchantray** et promène des personnes sur des trajets de quelques heures à une journée, souvent jusqu'à Chisseaux en passant sous le château de Chenonceau.

Son Président est Gilles Bac et quelques membres ont adhéré aux Amis du Cher Canalisé.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Secrétariat : Michelle Bouyrie : amis.du.cher@sfr.fr

Trésorier : Paul Daguanel – la Roche – 37150 Bléré. Tél 02 47 30 34 33

LA LETTRE D'INFORMATION DES AMIS DU CHER

Avril 2010

page 3 de 3

NDLR : **la fête annuelle du Valchantray se déroule le premier dimanche de juillet sur le port de Chandon (sur invitations).**

Le nom de cette association est bâti sur la contraction de lieux locaux : Vallet, Chandon et Nitray. Le siège social se trouve à Athée sur Cher (37).

Le Jean Bricau.

Elle gère deux bateaux-patrimoine.

Un « futreau » de 12 mètres, le « **Jean Bricau** », et un futreau de 8 mètres, le « **Milandre** ». Elle promène également des personnes avec un programme identique. **Son président est Michel Vadez** et le siège social est à Veretz (37).

Le nom des bateaux a un rapport avec la ville de Veretz. L'un était marinier et l'autre charpentier de marine.

Ces deux associations concourent à la défense et promotion touristique de la rivière en présentant une vitrine active de la vallée.

ECO- « LOGIQUEMENT »

L'écologie a le vent en poupe et c'est bien normal car nous devenons de plus en plus conscients qu'il faut laisser la terre en bon état pour nos enfants et leurs enfants.

Mais ce qui est très discutable c'est l'utilisation que l'on fait du mot écologie : par exemple, un fabricant se rend maintenant compte qu'il réalisait des produits écologiques sans le savoir...quelle aubaine pour sa publicité!

Ne parlons pas de la politique qui ne se sert de l'écologie que comme argument électoral....

comme s'il s'agissait de décréter un impôt nouveau pour combattre la pollution.....

Ne parlons pas non plus de l'adjectif « Vert » qui est trop souvent utilisé par certains qui ne connaissent en fait pas grand chose de la nature. Pour caricaturer, voici un exemple:

Utiliser des WC à sciure serait écologique

c'est certainement vrai pour économiser l'eau mais ça le devient beaucoup moins si l'on s'imagine le monde entier faire caca dans la sciure.....déjà que la déforestation est alarmante, que deviendraient nos forêts ?

Même en replantant, ce qui est loin d'être le cas, même en France, le renouvellement ne serait pas envisageable sérieusement compte tenu du temps nécessaire à la repousse des arbres.

Tout ça pour démontrer que ceux qui prétendent détenir la vérité devraient voir plus loin que le bout de leur nez.

Ceci amène à la question suivante :

SOMMES NOUS ECOLOGISTES ?

Nous avons l'outrecuidance de dire oui car nous sommes sur le terrain depuis très longtemps. En fait nous le sommes de fait car nous vivons la nature autrement que dans les livres ou derrière un bureau.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Secrétariat : Michelle Bouyrie : amis.du.cher@sfr.fr

Trésorier : Paul Daguanel – la Roche – 37150 Bléré. Tél 02 47 30 34 33

Nous ne sommes pas intégristes-radicaux comme le sont certains soit-disant verts. Nous sommes aussi pêcheurs par exemple, et nous évaluons l'avenir de notre planète en prenant en compte tous les aspects de la la vie, **y compris celle des humains** car en effet « **nous voyons plus loin que le bout de notre bief** ».

Nous ne sommes pas spécialisés uniquement dans la défense de la navigation ou... de la pêche à la mouche..... au fait :

savez-vous ce qu'est un technocrate malfaisant ? C'est un pléonasme.

Et ce n'est pas notre ami **Charles BERG**, dessinateur et journaliste de renommée Nationale, fervent défenseur des rivières et canaux qui dira le contraire car c'est lui qui le dit et on est d'accord avec lui.

Pour visiter son site qui est une véritable encyclopédie fluviale, et avec des articles défenseurs, cliquer sur ce lien: <http://www.projetbabel.org/fluvial>

LES DATES A RETENIR

5 et 6 juin à VIERZON fête Nationale du Nautisme. « De biefs en écluses »

Vous avez un bateau? Vous n'avez jamais navigué sur le petit canal? Vous avez envie de partager l'ambiance et de passer un bon WE ? Envie de vous informer? Alors inscrivez vous, même si vous n'avez pas de bateau, **avant le 22 mai** par mail sur amis.du.cher@sfr.fr

ou par téléphone au 02 47 50 67 80.

les inscrits bénéficieront d'une participation financière offerte par les organisateurs pour un repas sur place à la guinguette.

TRUCS – CONSEILS ET ASTUCES

Cette rubrique est aussi la vôtre. Envoyez-nous des trucs et astuces quelque soit son domaine : navigation, nautisme, pêche, faune, environnement, etc. **sans votre participation la rubrique s'éteindra d'elle-même.**

ce mois ci voici un conseil :

Vous avez besoin d'accessoires ou accastillage pour votre esquif, bateau ou navire ?

Deux enseignes qui peuvent porter à confusion:

BIG SHIP et USHIP

Sachez simplement que **certains articles sont deux fois plus cher chez USHIP**. Un marin d'eau douce averti en vaut deux

IL VOUS MANQUE UN NUMERO ? Il suffit de le signaler par téléphone au 02 47 50 67 80 ou par mail : amis.du.cher@sfr.fr

AVIS A LA BATELLERIE

Dimanche 13 juin. 150 nageurs avec palmes de 14h45 à 16h45 départ amont du barrage de Chisseau – arrivée amont du barrage de Civray. **Soyez Vigilants !**